

## **PRÉAVIS MUNICIPAL 2021 – 2026 / N°06 AUTORISATION GÉNÉRALE DE PLAIDER**

### **AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis a pour but de solliciter du Conseil communal une autorisation générale de plaider, ceci afin d'éviter que le Conseil soit saisi d'une demande spéciale d'autorisation de plaider pour chaque litige dans lequel la Commune serait partie prenante lors d'une procédure judiciaire. Une autorisation similaire avait été obtenue lors de la précédente législature, le Conseil communal ayant accordé son autorisation sans fixer de limite financière.

### **1 RÉFÉRENCES LÉGALES**

La Loi sur les communes du 28 février 1956 actuellement en vigueur, à son article 4, chiffre 8, et le règlement du Conseil communal de Rolle, à son article 17, chiffre 8, attribuent toute autorisation de plaider à la compétence du Conseil communal, sous réserve d'autorisations générales qui peuvent être accordées à la Municipalité.

## CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis municipal 2021-2026 / N° 06 du 17 août 2021,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Autorise la Municipalité à plaider devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitrales, que la Commune de Rolle soit demanderesse (requérante) ou défenderesse (intimée). Cette autorisation générale s'étend aux actions de plaider, recourir, transiger, compromettre ou passer expédient.

Cette autorisation est valable pour la durée de la législature, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2021 jusqu'au 30 juin 2026. Elle viendra toutefois à échéance 6 mois après la fin de la législature, soit au 31 décembre 2026.

Approuvé par la Municipalité en séance du 17 août 2021.

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Monique Choulat Pugnale



Le Secrétaire



Julien Bocquet

1<sup>re</sup> séance avec la Commission des finances : selon calendrier

Municipale déléguée : Mme Monique Pugnale, syndique

